

Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

District de Hamilton

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 119, rue King Ouest, 11^e étage

Hamilton ON L8P 4Y7

Téléphone : 800-461-7137

Rapport public original

Date d'émission du rapport : 17 octobre 2024

Numéro d'inspection : 2024-1443-0002

Type d'inspection :

Incident critique

Titulaire de permis : Benevolent Society « Heidehof » for the Care of the Aged

Foyer de soins de longue durée et ville : Heidehof Long Term Care Home,
St. Catharines

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 8 au 11 octobre et 15 octobre 2024

L'inspection concernait :

- Incident critique : n° 00120774 - Incident critique en lien avec la prévention et le contrôle des infections
- Incident critique : n° 00126325 - Incident critique en lien avec une blessure d'étiologie inconnue
- On a mené à bonne fin le dossier suivant au cours de cette inspection :
Incident critique : n° 00113909 - Incident critique en lien avec la prévention et le contrôle des infections

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Services de soins et de soutien à l'intention des personnes résidentes
Prévention et contrôle des infections

Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

District de Hamilton

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 119, rue King Ouest, 11^e étage

Hamilton ON L8P 4Y7

Téléphone : 800-461-7137

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Programme de prévention et de contrôle des infections

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit aux termes de l'alinéa 154(1)1 de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* (LRSLD).

Non-respect de : l'alinéa 102(4)f) du Règl. de l'Ont. 246/22

Programme de prévention et de contrôle des infections

Paragraphe 102(4) – Le titulaire de permis veille à ce qui suit :

f) chaque évaluation prévue à l'alinéa e), qui comprend notamment la date de l'évaluation, le nom des personnes qui y ont participé, un résumé des modifications apportées et la date à laquelle ces modifications ont été mises en œuvre, est consignée dans un dossier.

Le titulaire de permis a omis de consigner dans un dossier les dates auxquelles des modifications ont été apportées dans le cadre de l'évaluation du programme de prévention et de contrôle des infections du foyer, de même qu'un résumé de ces modifications.

Justification et résumé

L'examen de la récente évaluation annuelle du programme de prévention et de contrôle des infections du foyer, laquelle a été effectuée le 19 décembre 2023, a révélé qu'on avait omis de consigner les dates auxquelles des modifications avaient été apportées, de même qu'un résumé de ces modifications; la directrice générale ou le directeur général ainsi que la directrice ou le directeur des soins infirmiers l'ont reconnu.

Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

District de Hamilton

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 119, rue King Ouest, 11^e étage

Hamilton ON L8P 4Y7

Téléphone : 800-461-7137

Sources : Évaluation de 2023 du programme de prévention et de contrôle des infections; entretiens avec la directrice générale ou le directeur général ainsi qu'avec la directrice ou le directeur des soins infirmiers.